

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Mercredi 30 octobre 2019

Présents : MM. Guy FABRE – Robert MISSIRE – Colette CHANNELLIERE – Vincent GRIVOT – Michel DUCREUX – Franck ANDRE – Catherine BERNARD – Alain BISSAY – Isabelle NOTIN – Romain COQUARD – Anne-Marie CREPET – Nathalie PEGON – Raphaël SUEUR – Yannick MONFRAY

Absents excusés : Christine PISANI – Olivier BURNICHON – Karine DUMAS – Fabienne MATHELIN

Procuration de Mme Christine PISANI à Guy FABRE
Procuration de Mme Karine DUMAS à Isabelle NOTIN

1. Travaux carrefour RD5/RD103 : éclairage public – Délibération N° 1

Des réseaux électriques devront être déplacés.

Le SIEL propose la réalisation des travaux d'éclairage public lors des travaux de voirie au carrefour RD5/RD103 à 13 657 € avec une participation de la commune de 9 697 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces travaux d'éclairage public et décide d'amortir le fonds de concours en cinq années.

2. Tarifs Assainissement pour l'exercice octobre 2019 à septembre 2020 – Délibération N° 2

M. Fabre propose une augmentation des tarifs assainissement, suivant le coût de la vie.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif à 64 € pour la prime fixe et 1.37 € le m³.

3. Tarif du repas de secours à la cantine – Délibération N° 3

Les inscriptions à la cantine après la date limite sont en constante augmentation. Afin de les limiter, la commission petite enfance / éducation / jeunesse propose de majorer le prix du repas.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif du "repas de secours" à 5 € à compter du 1^{er} décembre.

4. Règlement de la cantine municipale – Délibération N° 4

L'indiscipline à la cantine s'accroît, des sanctions devront donc être prises. Elles sont listées dans le nouveau règlement. Ce règlement prévoit également le nouveau tarif fixé pour les "repas de secours".

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le nouveau règlement de la cantine municipale proposé par la commission.

5. Contrat Enfance Jeunesse du 01/01/2019 au 31/12/2022 – Délibération N° 5

Le Contrat Enfance Jeunesse s'est terminé en décembre 2018. Ce contrat permet le soutien des actions périscolaires gérées par Les Enchanteurs.

La CAF propose la signature d'un nouveau contrat de 4 ans (2019-2022) et la MSA 2 ans.

Pour le budget 2019, la participation de la commune est de 2 810 € + les charges supplétives.

La participation de la CAF est de 1079 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme, à l'unanimité, l'engagement de la commune à maintenir ces services et autorise le Maire à signer ce contrat.

6. Cession d'une bande de terrain rue Fernand Merlin – Délibération N° 6

Monsieur le Maire fait part de la demande écrite de Mr GABRIEL sollicitant l'acquisition d'une bande de terrain permettant l'accès à ses parcelles AI 48-49, actuellement desservies par une servitude.

Une succession est en cours. Le lotissement pourra soit être fait pas les propriétaires, soit par un promoteur, soit les parcelles pourront être vendues à la commune pour un lotissement communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe autorisant la cession de cette bande de terrain.

7. Régularisation d'une cession de terrain lotissement Arc-en-Ciel – Délibération N° 7

L'acte de cession de la parcelle cadastrée C 1394 de 172 m² située au lotissement Arc-en-Ciel n'a pas été établi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'établissement de cet acte de cession par le Cabinet DUSSAUD-PAGNON dont les frais seront supportés par la Commune.

8. Encaissement de chèque – Délibération N° 8

JURIDICA rembourse les honoraires d'huissier de justice mandaté pour l'affaire DA SILVA / HARCHAI. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à encaisser le chèque de JURIDICA.

COMMISSION Michel DUCREUX

- La commission voirie s'est réunie et propose au Conseil municipal les travaux 2020 :
 - La rue du Commerce (partie haute), devenue vétuste. Une estimation a été établie par SOTREC INGENIERIE. Elle s'élève à 150 000 € pour les travaux et 10 350 € HT pour la maîtrise d'œuvre.
 - L'avenue des Seignes, travaux évalués à 11 005.44 € HT.

Le Conseil municipal est d'accord, à l'unanimité, pour retenir ces projets et procéder aux demandes de subvention DETR, Région, Département

– Délibération N° 9

- Les travaux de la rue des écoles et des jardins sont enfin terminés. Des travaux supplémentaires ont dû être faits pour un montant de 3 095 € HT. Le Conseil municipal est d'accord pour la signature de cet avenant. – **Délibération N° 10**
- Les travaux rue et place Fernand Merlin sont réalisés dans les temps. Il reste quelques détails à régler.
- La lame à neige est réceptionnée.
- Le tracteur est vieillissant. Il faudra envisager de le changer. Un minimum de 80 000 € sera à prévoir.
- Une mini pelle a été louée pour faire des modifications sur la voirie suite à l'orage de dimanche. Aussi, une habitation rue des frères a eu des infiltrations d'eau.
- Mr Muzel souhaite acheter une maison accessible par le chemin de la Morin mais cet accès est en très mauvais état. Il demande si la commune peut fournir du concassé. L'estimation est de 9 000 €. La commission n'est pas favorable puisque cet aménagement engagerait la commune à un entretien futur.
Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque demande d'urbanisme concernée par un chemin non goudronné, la mention "La Commune ne goudronnera pas l'accès." est citée sur la réponse.

COMMISSION Robert MISSIRE

- Les locaux communaux sont en partie équipés de la fibre.
- Free est intervenu dans le clocher pour découper la poutre qui posait problème.
- Les travaux des menuiseries ne sont pas encore terminés. L'entreprise interviendra à partir du 19 novembre, après l'exposition qui a lieu dans la salle d'animation.
- Les travaux d'accessibilité ont pris un peu de retard.
- Le Centre de loisirs a demandé un chauffe-eau.
- Les skydoms permettant l'évacuation des fumées de la salle polyvalente ont une poulie cassée.
- Justsport souhaite un placard à la salle polyvalente. Cependant, la surface demandée est très importante. Une possibilité est envisageable mais en déplaçant deux radiateurs. Un devis sera demandé.

COMMISSION Vincent GRIVOT

- La réunion des Présidents d'associations a eu lieu. Le planning des activités sportives est chargé.
- Milans Scène demande une subvention et s'excuse du retard de dépôt du dossier. Le Conseil municipal est d'accord, à l'unanimité, pour verser une subvention de 300 €, comme l'année précédente. – **Délibération N° 11**
- Le budget bulletin municipal est le même que l'année précédente.
- La Municipalité réfléchit pour prévoir l'Arbre de Noël le vendredi soir. Les élus sont d'accord pour le vendredi 13 décembre à 19 heures.

QUESTIONS DIVERSES

- Les Assistantes maternelles demandaient la salle des associations. Elle leur était prêtée gratuitement. Elles demandent maintenant la petite salle polyvalente. Il est difficile de créer un précédent en leur prêtant gratuitement cette salle. Le Conseil propose la salle des associations gratuitement ou la petite salle selon les tarifs en vigueur.
- Demande de nomination de la place Fernand Merlin en place Lorette Fugain : Monsieur le Maire indique que les rues et places ont des noms des personnes de Saint Just. Il n'est pas favorable à cette proposition.